Arrêté d'Institution de Vincent Varlet comme instituteur à Melle (Deux-Sèvres).

Numéro d'inventaire : 1979.11557
Auteur(s) : France. Ministère de l'Instruction publique
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Ministère de l'Instruction publique (Paris)
Période de création : 2e quart 19e siècle
Date de création : 1836
Description : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Timbre à sec du Ministère. Impression recto verso. Trace de pliure centrale.
Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 400 mm
Notes : Au recto: Arrêté de nomination daté du 15 juillet 1834 et signé de Guizot Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: Le sous-préfet de l'arrondissement de Melle certifie que le sieur Varlet a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Melle
Nom du département : Deux-Sèvres
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 2 pages (recto-verso)

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ARRÊTÉ D'INSTITUTION.

AU NOM DU ROI.

Nous, FRANÇOIS GUIZOT, Ministre Secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année;

Vu l'arrêté par lequel le comité d'arrondissement de Melle département des Deux Sèvres a nommé le Sr Varlet (Vincent) instituteur primaire de la commune de Melle

Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'instruction primaire ont été remplies,

AVONS INSTITUÉ, conformément à la loi le Sr Varlet instituteur de la commune de Melle canton de Melle arrondissement de Melle département des Deux Sèvres pour y tenir une école primaire élémentaire

Il sera procédé publiquement par un membre du comité d'arrondissement délégué à cet effet à l'installation du Sr Varlet, en qualité d'instituteur de la commune de Melle, et à la réception du serment qu'il doit prêter aux termes des lois du 21 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura eu lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution.

M. le Recteur de l'Académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université.
A Paris, le 17 juillet 1834

Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique exerçant les fonctions de Chancelier,

Fonta

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Guizot

Par le Ministre :
Le Conseiller secrétaire du Conseil royal de l'Instruction publique,

Montin.

Le soussigné